

Formation : « Plantes exotiques envahissantes »

2 Juillet 2021



Les espèces envahissantes d'aujourd'hui sont-elles la biodiversité de demain ? Cette journée sera l'occasion de nous intéresser à la problématique des plantes exotiques envahissantes. A la suite de cette formation vous serez capable d'identifier les plus communes d'entre elles, ainsi que de comprendre les enjeux autour de leur destruction.

(Photo : A. Fodor)

Objectifs de la formation :

- Acquérir des connaissances sur les espèces visées d'un arrêté préfectoral
- Comprendre les différentes méthodes de reproductions et de dissémination (exemple de l'Ambroisie à feuilles d'armoise)
- Comprendre les impacts de ces espèces exotiques sur les écosystèmes et sur la santé
- Connaître les méthodes de luttés et les actions de gestion et de prévention à l'échelle nationale.
- Rencontrer et échanger sur cette thématique.

Contenu et démarche envisagée :

Présentation de la notion d'Espèces Exotiques Envahissantes

Apports théoriques en salle : approche de la systématique, présentation des principales espèces et de leur stratégie d'expansion, présentation des risques et des méthodes de luttés

Sortie sur le terrain : reconnaissance d'EEE, mise en lumière du rôle de l'Allier, pratique des modes de gestions.

Public visé par cette formation :

Techniciens, gardes-nature, gestionnaires d'espaces naturels

Animateurs en éducation à l'environnement, formateurs

Individuels et naturalistes désireux de se spécialiser

Encadrement de la formation :

Nicolas GRAND, Chargé de projet au CPIE Clermont-Dômes

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
Association CEPE 1 route des colonies THEIX 63 122 SAINT GENES CHAMPANELLE
Téléphone 04 73 87 35 21 Fax 04 73 87 38 37 Mail cpie-clermont-domes@wanadoo.fr
www.cpie-clermont-domes.org

Lieu(x) de la formation :

Site de Chadieu, commune d'Authezat (63114)

« Connaissance des plantes exotiques envahissantes »	
Durée (volume horaire)	7 heures
Dates	<u>02/07/2021</u>
Horaires	9h-12h30 / 13h30-16h30
Matériels à prévoir par les participants	Petit sac à dos, tenue adaptée pour une sortie sur le terrain, bottes, lotion anti-moustique
Hébergement - restauration	Non pris en charge par le CPIE Clermont-Dômes A la charge des participants, nous contacter

Tarif de la formation :

Gratuité des frais pédagogiques

Les frais pédagogiques de cette journée de formation sont pris en charge dans leur intégralité, par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, et par le pôle de Santé Publique France.

Seuls les frais de repas et d'hébergement restent à la charge des participants.

Ce tarif comprend :

L'ensemble des frais pédagogiques et d'inscription, l'encadrement de la journée par un formateur spécialisé, la mise à disposition de matériel pédagogique et de la documentation.

Le CPIE Clermont-Dôme étant un organisme de formation agréé et référencé DATADOCK, une prise en charge des frais reste possible dans le cadre de la formation professionnelle des salariés (plan de formation, CPF) et/ou par pôle emploi pour les demandeurs d'emploi. Des facilités de paiements (paiement en plusieurs fois) pourront être envisagées en cas d'autofinancement.

Contact renseignements :

Benoit Fabre : bfabre@cpie63.fr

Nicolas Grand : ngrand@cpie63.fr

Inscription à la formation :

Bulletin d'inscription à compléter et à nous retourner (par courrier ou version informatique)

CPIE Clermont-Dômes

1 rue des colonies – Theix 63122 ST GENES CHAMPANELLE

Tél : 04 73 87 35 21 Mail : contact@cpie63.fr

Inscription obligatoire avant le 25 Juin / Nombre de places limité à 12 personnes